

COMMUNE DE MAUGUIO – CARNON

REQUALIFICATION ET REAMENAGEMENT DE LA DESSERTE ET DU STATIONNEMENT DE LA STATION BALNEAIRE DE CARNON - SECTEUR EST-



RAPPORT

**ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES PREALABLES A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET A LA CESSIBILITE DES
IMMEUBLES BATIS OU NON BATIS NECESSAIRES A
L'OPERATION**

Du 12 juillet au 28 juillet 2023 inclus

(Arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2023)

Commissaire enquêteur : José GRANADOS

SOMMAIRE

PARTIE 1 :

RAPPORT D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES PREALABLES A LA DUP & PARCELLAIRE

- 1. CADRE GENERAL DE L'ENQUETE** **Page 5**
 - 1.1. Préambule – Contexte d'intervention
 - 1.2. Objet de l'enquête conjointe et cadre juridique
 - 1.3. Localisation du projet
 - 1.4. Choix, enjeux et objectifs du projet
 - 1.5. Dispositions particulières liées à la procédure d'expropriation
 - 1.6. Composition du dossier

- 2. ORGANISATION & DEROULEMENT DE L'ENQUETE** **Page 14**
 - 2.1. Désignation du commissaire enquêteur
 - 2.2. Organisation de l'enquête
 - 2.3. Publicité & information du public
 - 2.4. Déroulement & clôture de l'enquête

- 3. ANALYSE DES OBSERVATIONS FORMULEES DANS
LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA D.U.P.** **Page 18**
 - 3.1. Le contexte
 - 3.2. La méthode retenue
 - 3.3. Analyse des dires
 - 3.4. Dires, en lien direct avec le projet urbain, objet de l'enquête
 - 3.5. Etude des cinq thématiques retenues
 - 3.6. Légalité de la procédure

- 4. ANALYSE DES OBSERVATIONS FORMULEES DANS
LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE** **Page 38**

- 5. BILAN GENERAL DES ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES** **Page 39**

PARTIE 2 ENQUETE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

1. RAPPEL DU PROJET	Page 41
2. LE DOSSIER ET LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE	Page 42
3. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC	Page 42
4. LE PROJET DE D.U.P.	Page 43
5. ANALYSE BILANCIELLE DU PROJET	Page 44
6. AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	Page 47

PARTIE 3 ENQUETE PARCELLAIRE

1. RAPPEL DU PROJET	Page 49
2. LE DOSSIER ET LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE	Page 49
3. LA PROCEDURE DE D.U.P. PARCELLAIRE	Page 50
4. LES OBSERVATION DU PUBLIC	Page 52
5. AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	Page 53

PARTIE 4 ANNEXES Page 54

COMMUNE DE MAUGUIO – CARNON

REQUALIFICATION ET REAMENAGEMENT DE LA DESSERTE ET DU STATIONNEMENT DE LA STATION BALNEAIRE DE CARNON - SECTEUR EST-



PARTIE 1 :

LE RAPPORT D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES PREALABLES A LA D.U.P & PARCELLAIRE

1. CADRE GENERAL DE L'ENQUETE

1.1. PREAMBULE – CONTEXTE D'INTERVENTION

La commune de MAUGUIO-CARNON a engagé depuis 2017-2018 une réflexion sur l'avenir du territoire communal et s'est dotée d'une stratégie ambitieuse de développement et d'aménagement durable attachée à la station balnéaire de CARNON.

Le projet de requalification et de réaménagement de la desserte et du stationnement de la station balnéaire de CARNON, secteur Est, est issue de la réflexion plus globale « MAUGUIO-CARNON 2030 » qui a pour objectif de renouveler l'image de la station.

Ce programme de requalification comporte la requalification de certaines voies de circulation (avenue des Comtes de Melgueil, rue du Levant, Quai Meynier, Avenue G. Cibrand, et rue de la Plage) et la redistribution du stationnement public et privé (création d'un parking d'entrée de ville de 500 places avec le rabattement de l'avenue JB Solignac sur la rue du Levant, et remembrement de certaines places de stationnement avenue des Comtes de Melgueil et rue du Levant), ainsi que la création de l'Esplanade du Port, objet du présent dossier de DUP.

Pour mener à bien ce projet, la Commune de MAUGUIO-CARNON se voit dans l'obligation de recourir à la présente procédure de Déclaration d'Utilité Publique, dans le but d'acquérir, le cas échéant par voie d'expropriation, toutes les parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Ainsi, par délibération en date du 27 juin 2022, le conseil municipal de la commune de MAUGUIO-CARNON a décidé la mise en œuvre effective de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), en vue de l'acquisition de l'ensemble des terrains privés nécessaires au projet de requalification de la station balnéaire de CARNON.

1.2. OBJET DE L'ENQUETE CONJOINTE & CADRE JURIDIQUE

Le présent dossier a été établi en vue de la réalisation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique nécessaire au projet de requalification de la desserte et du stationnement de la station balnéaire de CARNON.

En application des articles L1 et R112-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, celui-ci est destiné à être soumis à enquête publique en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet. Le dossier comprend

- . Une notice explicative ;
- . Un plan de situation ;
- . Un plan général des travaux nécessaires à la réalisation du projet ;
- . Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
- . L'appréciation sommaire des dépenses.

Ce dossier est complété par un plan et un état parcellaire des biens à acquérir pour les besoins de la réalisation du projet.

La présente notice explicative s'inscrit dans cet ensemble et répond aux exigences des articles R112-4 et R112-6 du Code de l'expropriation qui impose que le dossier d'enquête présente au public une notice explicative indiquant *"l'objet de l'opération et les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'insertion dans l'environnement, parmi les partis envisagés, le projet soumis à l'enquête a été retenu"*.

La procédure d'ensemble est portée par la ville de MAUGUIO-CARNON en qualité de maître d'ouvrage du projet.

L'enquête publique est régie par les dispositions du code de l'expropriation, le projet n'ayant pas été soumis à évaluation environnementale à la suite de demande d'examen au cas par cas. Elle est effectuée dans les conditions prévues par les articles L.110-1 et R.111-1 à R.112-24 du code de l'expropriation.

D'une durée de 15 jours minimum, elle s'adresse au public et a pour objet de l'informer et de le consulter sur le projet d'aménagement envisagé.

Le public est invité à :

- Prendre connaissance du projet, de sa justification et des enjeux en présence,
- Formuler ses observations et propositions alternatives éventuelles.

Afin de procéder à l'acquisition du foncier non maîtrisé à ce jour et nécessaire à la réalisation du projet, la Commune de MAUGUIO-CARNON a en effet décidé de solliciter la Déclaration d'Utilité Publique au terme du présent dossier soumis à l'enquête.

Le Maître d'Ouvrage étant par ailleurs en mesure de déterminer les parcelles à acquérir nécessaires à la réalisation de l'opération, une enquête parcellaire relevant de l'article R131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique est réalisée conjointement à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Cette enquête parcellaire a pour objet principal de procéder contradictoirement à la détermination des parcelles à exproprier, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

L'enquête préalable permet aux administrés d'être informés de la teneur du projet pour la réalisation duquel l'expropriation est mise en œuvre et de réagir, s'ils le souhaitent, en faisant part de leurs remarques. Elle est donc ouverte à tout intéressé pour que le plus grand nombre possible de personnes physiques ou morales puisse faire connaître leurs remarques et apporter ainsi des éléments d'information qui peuvent être utiles à l'appréciation exacte de l'utilité publique de l'opération.

Il appartient au commissaire-enquêteur ou à la commission d'enquête, après étude des observations recueillies au cours de l'enquête et des auditions de toute personne susceptible de l'éclairer, de formuler des conclusions claires et précises sur l'utilité publique des travaux ou des acquisitions demandées.

A la suite de ces enquêtes et au vu du rapport du commissaire enquêteur, un arrêté préfectoral prononcera la Déclaration d'Utilité Publique du projet et la cessibilité des biens nécessaires à sa réalisation.

En l'absence d'accords amiables pour la cession des parcelles concernées, la procédure d'expropriation sera appliquée conformément au Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les indemnités d'expropriation étant alors fixées par le juge de l'expropriation.

L'expropriation pourra être mise en œuvre pour les parcelles dont la liste figure dans l'état parcellaire, après prise de l'arrêté de cessibilité et de l'ordonnance d'expropriation.

Enfin, conformément à l'article L.122-6 du code de l'expropriation, « *lorsque les immeubles expropriés sont soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, la déclaration d'utilité publique peut prévoir que les emprises expropriées sont retirées de la propriété initiale* ».

Tel est le cas dans le présent dossier puisqu'une majorité des biens à acquérir pour la réalisation du projet sont des places de stationnement constitutives de lots privatifs de résidences se trouvant sous le statut de la copropriété.

Ainsi, la ville de MAUGUIO-CARNON a sollicité l'ouverture d'une enquête publique en vue :

- de déclarer d'utilité publique le projet de requalification et de réaménagement de la desserte et du stationnement de la station balnéaire de CARNON, secteur Est ;
- de déclarer cessibles, après l'enquête parcellaire, les biens nécessaires à la réalisation dudit projet afin de poursuivre les acquisitions amiables et, le cas échéant, la procédure d'expropriation ;
- de retirer les emprises expropriées de leur propriété initiale (pour les biens à acquérir sous statut de la copropriété).

1.3. LOCALISATION DU PROJET

Située aux portes de Montpellier dans le département de l'Hérault, la commune de MAUGUIO-CARNON fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or constituée de 8 communes, et comportant plus de 44 500 habitants (Insee RP 2018).

La commune de MAUGUIO-CARNON présente des spécificités propres à sa situation géographique entre terre et mer.

Comptant près de 17 000 habitants à l'année, la commune se compose de deux pôles urbains :

- Au Nord, Mauguio est le pôle historique soumis à une dynamique périurbaine étroitement liée à sa proximité avec Montpellier. Il abrite 13 500 habitants.

- Au Sud, CARNON est une station balnéaire soumise à une dynamique touristique. Elle compte 3 500 habitants permanents et 35 000 en saison estivale.



Plan de situation

Le projet, objet du présent dossier de DUP, se situe sur la station balnéaire de CARNON. Plus précisément, les aménagements se feront au niveau des secteurs suivants :

- Création d'un parking d'entrée de ville (Parking des plages d'environ 500 places), avec le rabattement de l'avenue JB Solignac sur la rue du Levant,
- Requalification de l'avenue des Comtes de Melgueil,
- Requalification du carrefour Rue du Levant / avenue des Comtes de Melgueil,
- Création de l'Esplanade du Port, en lieu et place du parking plaisanciers,
- Requalification du quai Meynier,
- Requalification superficielle de l'avenue G Cibrand,
- Requalification de la rue de la plage.



1.4. CHOIX, ENJEUX & OBJECTIFS DU PROJET

C'est à la fin des années 1960, sous l'influence de la Mission Racine, que se développe la station balnéaire de CARNON avec notamment la création du port de plaisance inauguré en juillet 1970 et qui comptabilise aujourd'hui 850 anneaux et 240 places à terre. Celui-ci devient alors le nouveau centre-ville de CARNON

et laisse place au développement d'une activité économique et touristique importante.

En outre, et en raison de sa proximité immédiate avec Montpellier, MAUGUIO-CARNON a connu le développement d'un réseau de voies de circulation important. La ville de Mauguio est en effet bordée au Nord par la RD189, reliant la commune à Montpellier, et à l'Ouest, par la voie d'accès à l'aéroport Montpellier Méditerranée, CARNON et la Grande-Motte.

50 ans plus tard, les modes de vies ont évolué et CARNON est devenue une ville qui se vit à l'année. En effet, depuis plusieurs années, on constate une résidentialisation de la population sur CARNON à l'année avec une évolution de sa population permanente.

Dans le cadre des études préalables menées pour les besoins du projet de requalification et réaménagement de la desserte et du stationnement de la station balnéaire de CARNON, un diagnostic a été réalisé et a permis d'identifier les points suivants :

- CARNON bénéficie d'une situation territoriale privilégiée (proximité de la Métropole montpelliéraine, du terminus du tramway, de l'aéroport de Montpellier et de grands axes de circulation),
- CARNON se trouve clivée par ses infrastructures (routes, canaux, pont, grau..) nécessitant de retrouver une cohérence et une hiérarchie des espaces,
- CARNON dispose d'un patrimoine balnéaire à valoriser pour faire identité avec de grandes hauteurs de bâtiments qui caractérisent la station mais forment une barrière visuelle et participe au manque de lisibilité de la station, nécessitant la mise en place d'espaces publics à l'échelle de ces bâtiments,
- CARNON apparaît comme une station avant tout balnéaire, avec des centralités fragiles et isolées nécessitant de favoriser une mixité fonctionnelle, de tisser des liens avec les différentes centralités de la station et de constituer une centralité principale au droit de la future esplanade du Port,
- Le Port de CARNON et les zones techniques associées, constituent un équipement structurant de la station balnéaire, mais apparaît peu intégré,
- CARNON dispose d'un réseau cyclable et piétonnier morcelé et peu développé générant des problématiques de lisibilité dudit réseau, de rupture de cheminements ainsi que de partage et conflits d'usages avec, bien souvent, lorsque ces réseaux existent, des problématiques de dimensionnement. Cet état n'encourage pas le recours aux modes doux au sein de la station et requiert la mise en place de continuités et d'une meilleure lisibilité afin de l'apaiser,
- Un espace public déstructuré par des emprises privées en raison d'un enchevêtrement d'espaces publics et privés générant des discontinuités et ne permettant pas de former un espace public lisible. Ce point est particulièrement vrai s'agissant du stationnement, qui présente une forte emprise au sein de la station balnéaire, et de l'imbrication des places publiques et privés qui provoque de la confusion parmi les usagers. Une

redéfinition globale et une requalification des espaces publics de la station est nécessaire, avec une réorganisation du stationnement public et privé.

- La présence d'une multitude de revêtement avec un vocabulaire routier prégnant, engendre une pauvreté des sols,
- CARNON dispose d'une trame verte déstructurée et peu présente, avec une strate arborée vieillissante, pauvre et sans adéquation avec son environnement (milieux naturels de bord de mer et des étangs),
- CARNON dispose d'un éclairage vieillissant de mauvaise qualité, qui engendre une mauvaise lecture de l'espace, avec une pollution lumineuse très présente, et une forte consommation énergétique.

Le présent dossier de DUP travaux concerne la requalification et le réaménagement de la desserte et du stationnement au sein de la station balnéaire de CARNON et plus particulièrement du secteur Est comprenant les espaces suivants : l'avenue des Comtes de Melgueil, la rue du Levant, le quai Meynier, l'avenue G Cibrand et la rue de la Plage, avec la création de l'esplanade du Port, d'un parking d'entrée de ville (Parking des Plages d'environ 500 places avec le rabattement de l'avenue JB Solignac sur la rue du Levant), ainsi que la relocalisation de certaines places de stationnement publiques et privées.

En effet, si la grosse majorité du projet prend assise sur le domaine communal, la requalification et le réaménagement des voiries et des cheminements doux engendrent, en raison des imbrications précédemment évoquées, la suppression de places de stationnement, publiques et privées.

Toutefois, afin de limiter l'impact du projet sur les places de stationnement privées, la ville de MAUGUIO-CARNON a intégré à son projet une possible reconstitution et relocalisation de ces places privées sur des places actuellement publiques, lesquelles feront préalablement l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement.

1.5. DISPOSITIONS PARTICULIERES LIEES A LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Les places de stationnements privés devant faire l'objet d'un remembrement constituent des parties privatives d'ensemble immobilier en copropriété. Ce statut est incompatible avec la future destination des ouvrages qui auront vocation à intégrer le patrimoine de la commune de MAUGUIO-CARNON et son domaine public. Il est donc nécessaire de pouvoir préalablement s'assurer du retrait des lots de copropriété et éventuelles parties communes comprises dans le périmètre de la DUP.

Conformément à l'article L.122-6 du code de l'expropriation : « Lorsque les immeubles expropriés sont soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut

de la copropriété des immeubles bâtis, la déclaration d'utilité publique peut prévoir que les emprises expropriées sont retirées de la propriété initiale ».

Ainsi, l'emprise désignée à exproprier au sein des copropriétés concernées fera l'objet d'une procédure de retrait, en application de l'article susmentionné. Le plan parcellaire du dossier d'enquête parcellaire permettra de délimiter l'emprise retirée de la copropriété.

L'emplacement de la ligne divisoire sera précisé dans l'arrêté qui prononcera la cessibilité des biens dont l'expropriation est nécessaire à la réalisation de l'opération déclarée d'utilité publique, conformément à l'article L.132-2 du code de l'expropriation : *« Lorsque la déclaration d'utilité publique prévoit, conformément à l'article L.122-7, le retrait des emprises expropriées de la propriété initiale, l'acte prononçant la cessibilité précise l'emplacement de la ligne divisoire ».*

Les biens et emprises impactés par cette procédure et à extraire, en tout ou partie, de leurs copropriétés initiales pour les besoins de la réalisation du projet sont les suivants :

- Copropriété « Résidence Le Nautilus II » :
 - Parcelle EN 98 : lot n°1 à 8
- Copropriété « Ensemble immobilier Le Nautilus » :
 - Parcelle EN 99 : lot n°55 et 56
 - Parcelle EN 100 : lot n°57 à 60
- Copropriété « Résidences nouvelles Nautilus II – AW 206 » :
 - Parcelle EN 102 : lot n°1 à 13
- Copropriété « Résidences nouvelles Nautilus II – AW 219 » :
 - Parcelle EP 15 : lot n°1 à 24
- Copropriété « L'Espadon » :
 - Parcelle EP 14 : lot n°257 à 261

(cf. carte page suivante).



L'arrêté déclarant d'utilité publique le projet portera donc retrait des lots sur les parcelles assiette de leur copropriété.

L'arrêté de cessibilité, quant à lui, précisera l'emplacement de l'emprise retirée de la copropriété initiale.

1.6. COMPOSITION DU DOSSIER

1.6.1. Le dossier d'enquête conjointe comprend les pièces suivantes :

- . La délibération de la commune de Mauguio N° 88 en date du 27 juin 2022 approuvant le recours à la procédure d'expropriation et autorisant le maire à saisir le préfet de l'Hérault (annexe 1) ;
- . L'arrêté préfectoral N° 2023.06.DRCL.0230 du 1^{er} juin 2023 relatif aux modalités de l'enquête publique conjointe (annexe 2) ;

1.6.2. Le dossier d'enquête préalable à la D.U.P. comprend :

- . La notice explicative justifiant l'utilité publique du projet ;
- . Le plan de situation ;
- . Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
- . L'appréciation sommaire des dépenses ;
- . Le plan général des travaux ;

1.6.3. Le dossier d'enquête parcellaire comprend les pièces suivantes :

- . Le plan parcellaire ;
- . L'état parcellaire.

1.6.4. Les registres :

- . Un registre papier d'enquête publique DUP
- . Un registre papier d'enquête publique Expropriation

Un exemplaire de chacun de ces registres a été mis à la disposition du public en mairie principale de Mauguio et en mairie annexe de CARNON.

2. ORGANISATION & DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

J'ai été désigné, par décision n° E 23000042/34 du 14 avril 2023 du Président du Tribunal Administratif de Montpellier (annexe 3), pour conduire les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à l'opération de requalification et de réaménagement de la desserte et du stationnement du secteur Est de la station balnéaire de CARNON, sur la commune de Mauguio.

Le commissaire enquêteur a déclaré au Tribunal Administratif ne pas avoir d'intérêts personnels dans ce projet.

2.2. ORGANISATION DE L'ENQUETE

Par arrêté du 1^{er} juin 2023, Monsieur le préfet de l'Hérault a défini les modalités de l'enquête publique préalable et parcellaire conjointe du 12 juillet au 28 juillet 2023 inclus.

2.2.1.Examen du dossier

Après ma désignation par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur, je me suis rendu le 4 juin 2023 à la Préfecture pour réceptionner le dossier d'enquêtes et fixer, avec Madame Elina Printemps, les grandes lignes pour le déroulement de ces enquêtes.

Après une première analyse du dossier, j'ai participé le 23 juin 2023 à une réunion en préfecture avec Madame Elina Printemps, à laquelle assistaient également Monsieur Eric Gaillard, représentant le maire de Mauguio, et Madame Lucie Fuchey, représentant la SPL L'Or Aménagement.

Au cours de cette réunion, nous avons pu :

- o Examiner les différents éléments du dossier ;
- o Aborder les aspects réglementaires relatifs à l'enquête conjointe ;
- o Définir le calendrier du déroulement de l'enquête

2.2.2.Signature des dossiers & des registres d'enquêtes

Le commissaire enquêteur a vérifié, visé les dossiers et procédé à l'ouverture et à la signature des registres le 29 juin 2023 en mairie.

A cette occasion, il m'a été indiqué que les permanences et la mise à disposition des dossiers se feraient en mairie principale, dans une salle dédiée, et en mairie annexe de CARNON, dans une salle dédiée également.

2.3. PUBLICITE & INFORMATION DU PUBLIC

(Annexe 4)

2.3.1. Affichage

L'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la D.U.P & parcellaire conjointe a été affiché en mairie de Mauguio, ainsi qu'à la mairie annexe de CARNON et sur le site de la station balnéaire en trois points.

Cet affichage a fait l'objet d'un contrôle par un agent assermenté de la mairie de Mauguio. Le constat en annexe relève les points d'affichage dans la commune de MAUGUIO-CARNON.

J'ai effectué un contrôle de ces points les 29 juin, 12 et 28 juillet 2023, les affiches étaient bien présentes.

Le certificat d'affichage visé par monsieur le maire est joint en annexe.

De plus, la communication lumineuse de la ville a informé le public pendant toute la durée de l'enquête et ce, à partir du 22 juin 2023.

2.3.2. Publication des avis d'enquêtes

Quatre avis d'enquête ont été publiés dans deux journaux locaux différents, les deux premiers avis avant le déroulement de l'enquête, les deux suivants au début de l'enquête :

- o **MIDI LIBRE** : parutions du 29 juin 2023 pour le 1^{er} avis et du 13 juillet 2023 pour le 2^{ème} avis
- o **LA GAZETTE DE MONTPELLIER** : parutions N° 1828, édition du 29 juin au 5 juillet 2023 pour le 1^{er} avis et N° 1830, édition du 13 au 19 juillet 2023 pour le 2^{ème} avis.

2.3.3. Publication dématérialisée

Le public a pu prendre connaissance du dossier sur le site internet de la ville et sur le site dématérialisé dédié à ce projet

<https://www.democratie-active.fr/requalificationCARNONest-mauguio/>.

Le public a eu la possibilité de consulter le dossier, le télécharger, déposer des dires et consulter les dires déjà déposés sur le registre dématérialisé pendant la période de l'enquête publique du 12 au 28 juillet 2023 à 17 heures.

2.3.4. Notification individuelle de l'enquête

Conformément au tableau joint en annexe (annexe 5), les quatre-vingt-six (86) propriétaires concernés par le projet ont réceptionné une notification individuelle de l'enquête publique conjointe prescrite du 12 au 28 juillet 2023 envoyée par la mairie de MAUGUIO-CARNON.

Soixante-dix-sept (77) propriétaires ont retiré le courrier de notification, neuf (9) ont été retournés à l'expéditeur avec les informations suivantes de la part de la Poste (annexe 5)

- «non distribué» : 1
- «adresse inconnue» : 1
- «pli non réclamé» : 7

Ces 9 retours ont fait l'objet d'un affichage spécifique (annexe 5) en mairie de MAUGUIO-CARNON, comme le prévoyait l'arrêté.

2.4. DEROULEMENT & CLOTURE DE L'ENQUETE

2.4.1. Déroulement

L'enquête s'est déroulée dans les conditions prévues. Les dossiers ont été mis à la disposition du public du 12 au 28 juillet 2023 de la mairie principale de Mauguio et de la mairie annexe de CARNON. Le public a pu prendre connaissance du projet aux jours et heures d'ouverture de la mairie et consigner ses observations sur les registres d'enquête mis à disposition ou les a adressées par écrit, pour être annexées aux registres.

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault (<http://www.herault.gouv.fr>) et sur celui de la commune de Mauguio.

J'ai tenu, en ma qualité de commissaire enquêteur, quatre permanences en mairie de Mauguio les 12 et 28 juillet 2023 et en mairie annexe de CARNON les 22 et 28 juillet 2023. :

J'ai constaté en visant le certificat de publicité établi par la mairie la régularité des informations tant par voie d'affichage -sur le panneau à l'entrée de la mairie principale et de la mairie annexe ainsi que sur le site concerné, et ce à compter du 29 juin jusqu'au 28 juillet 2023 pour l'information du public- que par voie de presse pour annoncer l'enquête conjointe dans les délais réglementaires.

2.4.2. Clôture

Le 28 juillet 2023 à 17 heures, j'ai procédé à la clôture des registres relatifs à l'enquête publique préalable à la D.U.P et l'enquête parcellaire de la mairie principale et de la mairie annexe.

Il a été enregistré 338 dires : 21 Dires sur les registres papier et 317 sur le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur tient à préciser qu'il a présenté l'objet de l'enquête conjointe et les grandes lignes du dossier à vingt-huit visiteurs.

L'accueil du public s'est déroulé dans de bonnes conditions et sans incident.

2.4.3. Procès-Verbal de Synthèse :

Comme convenu lors de la clôture de l'enquête publique le 31 juillet 2023, j'ai transmis à monsieur le maire de Mauguio, par courriel et courrier, le procès-verbal de synthèse (annexe 6) comprenant le résumé du déroulement de l'enquête, la synthèse des observations formulées et posé huit questions écrites relatives aux observations.

Monsieur le maire de Mauguio m'a transmis les éléments de réponse sollicités le 31 juillet 2023 (annexe 7) : par courriel du 31 juillet et par courrier du 3 août 2023 (annexe 8)

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS FORMULEES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA D.U.P.

3.1. LE CONTEXTE

La décision de la commune de mettre en place le stationnement payant au début de l'été d'une part et de réaliser une partie des travaux avant l'ouverture des enquêtes publiques d'autre part a fortement influencé le déroulement de celles-ci :

- a) La mise en place du stationnement payant sur le domaine public et l'action de la police municipale pour faire respecter cette décision ont engendré un nombre conséquent de dires exprimant avec véhémence un ressenti envers ce projet et la politique municipale sur CARNON, sans objet avec le projet urbain présenté dans le cadre des enquêtes publiques.
- b) Le fait que ces enquêtes publiques portent sur un projet en quatre phases dont deux sont réalisées et une troisième en cours a généré deux types de dires :
 - Sur la légalité de la procédure : comment émettre un avis sur un projet qui est déjà réalisé ? Certains dires expriment l'intention de déposer un recours contre la DUP devant le Tribunal Administratif.
 - Sur les travaux réalisés et ou non terminés (rue de la plage, rues Grassion - Cibrand et Meynier) : leur réalisation fait l'objet de contestations.
- c) **Seuls les dires EN RELATION DIRECTE AVEC LE PROJET URBAIN, objet de la D.U.P, seront pris en compte.**

3.2. LA METHODE RETENUE

Elle consistera, dans un premier temps, à analyser la totalité des dires en distinguant :

- o Ceux qui ont un lien direct avec l'objet des enquêtes publiques
- o Ceux qui contestent la politique de stationnement municipale
- o Ceux qui expriment des commentaires, hors objet des enquêtes.

Dans un deuxième temps, seront étudiés les dires en lien avec le projet urbain, objet des enquêtes, afin de déterminer les thématiques prédominantes.

Enfin, les thématiques retenues feront l'objet d'un développement spécifique.

3.3. ANALYSE DES DIRES

3.3.1. Dires exprimés sur les registres papier

(Les lignes en bleu concernent les dire en lien avec l'objet des enquêtes publiques).

N°	DATE	NOM Prénom	Adresse	OBJET D.U.P.			HORS OBJET D.U.P.	
				FAV	DEF	OBSERVAT.	STAT. PAYANT	DIVERS
							DEF	
		MAIRIE DE MAUGUIO						
1	12/07/2023	DEFILLON JACQUES	CARNON	X				
2	24/07/2023	FRAPOLLI	?			X	X	X
3	?	BLANCHARD B	CARNON	X		X		X
		MAIRIE ANNEXE CARNON						
1	22/07/2023	BALBANS	CARNON	X				
2	28/07/2023	CAMBARNOUS CHRISTINE	CARNON				X	X
3	?	FRAPOLLI LUC	?			X		
4	?	DELALANDES	CARNON				X	X
5	?	GALDEANO NATHALIE	CARNON			X	X	X
6	?	COUCHON BERNARD	CARNON				X	X
7	?	MORELON JEAN				X	X	X
8	?	BARJON THIERRY	CARNON				X	X
9	?	DELFORGES JC	CARNON				X	
10	27/07/2023	REYNOND	?				X	
11		ANONYME					X	
12		DEMARS	CARNON				X	
13		NACHER CLAIRE	CARNON				X	
14		CAPELLIER ADRIEN	CARNON				X	
15		NACHER GUY	CARNON				X	
16	28/07/2023	GALDEANO NATHALIE	CARNON					X
SYNTHESE DES AVIS				3	0	5	14	9

Sur les 19 dires déposés sur les registres papier, seuls 7 dires sont en lien direct avec le projet urbain objet des enquêtes publiques.

3.3.2. Dires exprimés sur le registre dématérialisé

N°	Date	NOM Prénom	Adresse	Objet D.U.P.			HORS OBJET DUP		
							Stat. Payant		Divers
							FAV	DEF	
1	19/07/2023	MERLE CARENE	CARNON		X	X			
2	23/07/2023	ANONYME	CARNON			X			X
3	25/07/2023	ANONYME	?					X	
4		ANONYME	?					X	
5		ANONYME	?					X	X
6		DELAUNAY TED	CARNON					X	
7		DIAZ MARIE HELENE	CARNON					X	
8		DAMESIN JULIEN	MAUGUIO					X	X
9		BEAUVAIS VALERIE	GRANDE MOTTE				X		X
10		BERGASSE BRIGITTE	CASTRIE/CARNON					X	
11		ANONYME	?					X	
12		ANONYME	CARNON					X	
13		BRIONNEL GAY PASCALE	CARNON					X	X
14		NAVARRO JOSSELINE	CARNON			X			
15		ARNOULT NATHALIE	CARNON					X	X
16		WOLAC LUC	CARNON				X		X
17		LHERMET CHRISTOPHE	CARNON					X	X
18		PERES NATHALIE	CARNON					X	X
19		L HERMET VERONIQUE	CARNON					X	
20		ANONIME	?					X	
21		GARCIER BERNADETTE	MAUGUIO				X		X
22		VALLABREGUE CHRISTIAN	MAUGUIO					X	
23		VALLABREGUE CHRISTIAN	MAUGUIO					X	
24		DEMAUREX ALFRED	CARNON					X	
25		ANONYME	?	X					X
26		ANONYME	?					X	
27		DHEILLY RICHARD	MAUGUIO					X	
28		ANONYME	?					X	
29		ANONYME	?					X	
30		WIBAUX MICHELE	CARNON		X			X	
31		CARRE CHRISTIAN	CARNON					X	
32		ANONYME	?					X	
33		ANONYME	?					X	
34		DHEILLY RICHARD	MAUGUIO					X	
35		ANONYME	?					X	X
36		CIMADONO DOMINIQUE	CARNON					X	
37		MONTIER PASCAL	PEROLS					X	
38		BOUCHARD CLAUDINE	CARNON						X
39		BOUCHERY J FRANCOIS	CARNON			X			
40		ROCHE ALAIN	CARNON					x	X
41		ANONYME	?				X		X
42		ANONYME	?					X	
43		VIGOUROUX MICHAEL	MAUGUIO		X				
44		BESNARD BRIGITTE	CARNON				X		X
45		ANONYME					X		
46		BERARDI ANNE	CARNON				X		X
47		ANONYME	?					X	
48		ANONYME	?					X	
49		ANONYME	?					X	
50		ANONYME	?					X	
51		GOURDOUX MONIQUE	CARNON		X				X
52		Anonyme	?					x	
53		MUR FLORENCE	?					X	

N°	Date	NOM Prénom	Adresse	Objet D.U.P.		HORS OBJET DUP			
						Stat. Payant		Divers	
						FAV	DEF		
54		CURTIL DANIEL	CARNON		X			X	
55		ANONYME	?					X	
56		LAMIRAUX HELENE	?					X	
57		VILLEVIEILLE LEGROS M.	CARNON					X	
58		HELIOT AYMERIC	CARNON					X	X
59		ESPONASSE CATHERINE	LATTES					X	
60		DUFOUR LEOPOLDINE	?					X	
61		ANONYME	?					X	
62		ANONYME	?					X	
63		ANONYME	?					X	
64		ROUSSEL PIERRE	?					X	
65		ANONYME	?					X	
66		ANONYME	?					X	X
67		JENTILE CHRISTINE	CARNON					X	X
68		ANONYME	?					X	X
69		SUAREZ FRANCIS	CARNON				X		X
70		ANONYME	CARNON					X	X
71		JULIARD FLORENT	CARNON					X	X
72		ANONYME	CARNON					X	
73		ANONYME	MONTPELLIER					X	X
74		ANONYME	?					X	
75		ANONYME						X	
76		SIMION THIERRY	CARNON					X	
77		ANONYME							X
78		GONCALVES AACA M T							X
79		PUGLIES JOSEPH						X	
80		ANONYME				X			
81		BERARDI JACQUES	CARNON					X	X
82		ANONYME						X	
83		DOMINGUES STEFAN	CARNON					X	X
84		ANONYME						X	
85		WIBAUX AURELIE	CARNON			X			X
86		ANONYME						X	
87		ASENSIO KARINE	CAARNON					X	
88		HELIOT AYMERIC	CARNON					X	X
89		RETY FREDERIC				X			X
90		LAGIONIE VALERIE	CARNON					X	
91		CAUMON YVES	CARNON					X	X
92		BERARD AMANDINE	CARNON					X	
93		ANONYME						X	
94		HELIOT AYMERIC	CARNON					X	X
95		MARC FREDERIC	CARNON					X	X
96		ANONYME	?					X	
97		LAVIGNE ISABELLE						X	
98		TARROU FANNY	CARNON					X	
99		FAVERJON DOMINIQUE	CARNON					X	X
100	26/07/2023	LE THIESSE ALEXANDRA	CARNON					X	
101		BRETTE ISABELLE	CARNON					X	
102		ANONYME	?					X	X
103		SALEZ ISABELLE	?					X	
104		ANONYME	?					X	
105		ANONYME	?					X	
106		GENOUD CHRISTOPHE	?					X	X
107		CALVIER CHRISTINE	?						X
108		ANONYME	?					X	

N°	Date	NOM Prénom	Adresse	Objet D.U.P.			HORS OBJET DUP		
							Stat. Payant		Divers
							FAV	DEF	
109		GONZALEZ DOMINIQUE	CARNON				X	X	
110		CORTEX GUY	CARNON				X	X	
111		ANONYME	?					X	
112		CLAIRE DEROTHEE	?		X			X	
113		BLANC JULIE	CARNON				X	X	
114		ANONYME	?				X		
115		HUESO AMELIE	CARNON				X	X	
116		DUCELLIER LAURENT	CARNON					X	
117		DUCELLIER AMELIE	CARNON				X	X	
118		ANONYME	?				X		
119		ROUVIERE J MICHEL	?		X				
120		ANONYME	?				X		
121		DUCELLIER CORINNE	CARNON				X		
122		ANONYME	?					X	
123		ANONYME	?				X		
124		ANONYME					X	X	
125		ANONYME	?				X		
126		GUY MAXIME	CARNON				X	X	
127		MURIACH DOMINIQUE	?				X		
128		KERBOUL CHRISTIAN	CARNON				X		
129		KERBOUL CHRISTIAN	CARNON				X		
130		QUENAULT LOLA	?				X		
131		GUYON J PIERRE	CARNON				X	X	
132		ANONYME	?				X		
133		ANONYME	?				X		
134		ANONYME	?				X		
135		ANONYME	?				X		
136		ANONYME	?					X	
137		GAY MARJOLAINE	?				X		
138		ANONYME	?						
139		ANONYME	?				X		
140		ANONYME	?				X		
141		BIONNET FLORENCE	?				X	X	
142		ANONYME	?				X		
143		ANONYME	?				X		
144		BRIONNET AUREORE	?				X		
145		BRIONNET AUREORE	?				X		
146		LIONEL BERNARD	?				X		
147		MIREVAL MANDY	MAUGUIO				X	X	
148		PEREZ CHRYSTEL	?				X		
149		ANONYME	?				X	X	
150		DELOSRIOS ANNE					X		
151		ROUX ANGELA	?				X		
152		BRIONNET JOSETTE	CARNON				X	X	
153		BUCHY PATRICIA	CARNON				X		
154		ROUSSEL MARYSE	?				X		
155		TAMANI BRUNO	?					X	
156		PAILHES GENEVIEVE	CARNON				X	X	
157		ANONYME	?				X		
158		ANONYME	?				X		
159		ALVAREZ FLORENCE	?				X		
160		MIREVAL LYDIA	?				X		
161		ANONYME	?				X		
162		ROYAL MARIE NICOLE	?				X	X	

N°	Date	NOM Prénom	Adresse	Objet D.U.P.			HORS OBJET DUP		
							Stat. Payant		Divers
							FAV	DEF	
163		AVINENS C ET M	?					X	
164		ANONYME	?						
165		ADORPHE MARIANE	?					X	
166		ANONYME	?					X	
167		ANONYME	?	X					
168		FEUILLET MANDY	?					X	X
169		FEUILLET THIERRY	?					X	
170		FEUILLET MANDY	?					X	
171		ANONYME	?					X	
172		ANONYME	?					X	X
173		ANONYME	?					X	X
174		ANONYME	?					X	X
175		ANONYME	?						X
176		GRIFFOUL FABIEENNE	?					X	X
177		MARION ALEXANDRE	?					X	X
178		ANONYME	?					X	
179		ROUX PATRICK	?					X	X
180		ANONYME	?		X	X		X	
181		ANONYME	?		X	X		X	
182		ANONYME	?					X	
183		ANONYME	?					X	X
184		LLORET JOELLE	CARNON					X	
185		VEYRIER AMANDINE	CARNON					X	X
186		ANONYME	CARNON						X
187		ANONYME	CARNON						X
188		LE HO MARIE	CARNON	X				X	X
189		CC DE CARNON	CARNON					X	X
190	27/07/2023	MARRE PIERRE	CARNON						X
191		MARRE PIERRE	CARNON						X
192		BURGALAT MARTINE	CARNON					X	X
193		ANONYME	?					X	
194		ANONYME	?	X				X	X
195		PICCIONE PAOLA	CARNON						X
196		ATTARD GENEVIEVE	CARNON					X	X
197		ANONYME	?						X
198		LOPPART FREDERIC	CARNON					X	X
199		BONTA KEIFLIN SILVANA	CARNON						X
200		ANONYME	?					X	
201		TAMARI BRUNO	?						X
202		ANONYME	?					X	
203		ANONYME	?					X	
204		ROCHETAUX PAULE	CARNON					X	X
205		ANONYME	?					X	
206		ANONYME	?					X	
207		ANONYME	?					X	
208		ANONYME	?					X	
209		ANONYME	CARNON					X	
210		BAUDIN LYDIA	CARNON	X				X	
211		GASSELIN PATRICIA	CARNON					X	
212		ANONYME	CARNON					X	X
213		COSTA GEORGES	CARNON						X
214		ANONYME	?					X	X
215		FRAYSSINHES YANNICK	CARNON					X	
216		RONIN CAROLINE	CARNON	X					

N°	Date	NOM Prénom	Adresse	Objet D.U.P.			HORS OBJET DUP		
							Stat. Payant		Divers
							FAV	DEF	
217		BACHSCHMIDT PHILIPPE	?					X	
218		BARTHES RACHEL	CARNON	X		X			
219		DORRA CYLIA	?					X	X
220		ANONYME	?					X	
221		GAY BRUNO	?						X
222		GAY BRUNO	?						X
223		BONNEFON J MARC	?					X	
224		DORRA LINA	CARNON					X	X
225		ANONYME	CARNON		X			X	X
226		ANONYME	?		X	X		X	X
227		MOULIN BIBI	LATTES					X	X
228		LEONEL MATHIEU	CARNON					X	X
229		ANONYME	?					X	
230		LEONEL MATHIEU	CARNON					X	X
231		ANONYME	?					X	
232		LEGROS MAGALI	CARNON					X	X
233		GERBAUD MICHELLE	CARNON					X	X
234		FAMELART BERTRAND	CARNON					X	X
235		PERES NATHALIE	CARNON					X	X
236		ANONYME	?					X	
237		ANONYME	?					X	
238		ANONYME	?					X	X
239		ANONYME	?					X	
240		ANONYME	?					X	X
241		BLASCO JEAN LOUIS	CARNON			X			X
242		ANONYME	?					X	
243		CHABAS J PIERRE	CARNON					X	X
244		ANONYME	?					X	
245		ANDRES PIERRE	CARNON			X			
246		TALON THIERRY	CARNON		X			X	
247		TALON THIERRY	CARNON		X			X	
248		FRANC BEATRICE	CARNON					X	
249		MAUREY YVAN						X	
250		GUARINIELLO LAURENT		X					
251		DEMARCY THERESE	MONTPELLIER					X	
252		FALCON CECILE	CARNON					X	
253		KEUFTERIAN STEPHANIE	?					X	
254		ANONYME	?					X	
255		ANONYME	?					X	
256		MIAS NATHALIE	?			X			
257		BOUCHET ELISE	CARNON		X			X	X
258		GIRALUT FREDERIC	?					X	
259		LEONEL MATHIEU	CARNON						X
260		ANONYME	?					X	
261		ANONYME	?						X
262		ANONYME	?					X	X
263		FAUCIEL FLORANT	CARNON					X	
264		FAUCIEL FLORANT	CARNON					X	
265		ANONYME	CARNON					X	
266		SANCHEZ VIRGINIE	CARNON					X	
267		ANONYME	?					X	
268		DORRA CYLIA						X	
269		CHEVALIER CAROLL	CARNON					X	
270		ANONYME	?					X	

N°	Date	NOM Prénom	Adresse	Objet D.U.P.			HORS OBJET DUP		
							Stat. Payant		Divers
							FAV	DEF	
271		ANONYME	?					X	
272		GONZALEZ DOMINIQUE	?					X	
273		BASCO JEAN LOUIS	CARNON					X	
274		ANONYME	?		X				
275		ANONYME	?		X	X		X	X
276	28/07/2023	ANONYME	?					X	X
277		ANONYME	?		X	X		X	
278		ANONYME	?					X	
279		ANONYME	?					X	
280		DEYDIEE GERARD	MARSILLARGUES		X				
281		ANONYME	?					X	
282		ANONYME	?					X	X
283		ZAPETA JOEL	CARNON					X	
284		ROUSSEL MATHIDE	CARNON					X	X
285		ANONYME	?			X		X	X
286		ARLES AURELIE	CARNON					X	H
287		FOURNIOL LUCIE	CARNON						X
288		BELEN LUCIEN	MAUGUIO	X					
289		VEZOLLE SYLVIE	CARNON					X	
290		ANONYME	?			X		X	
291		ANONYME	?					X	
292		BASTOLET VUILLERMET	?					X	
293		JAMIN MARIE	CARNON					X	X
294		ROBIN BERNARD	CARNON			X		X	X
295		BERGASSE ROBERT	CARNON					X	X
296		ANONYME	MAUGUIO					X	
297		ANONYME	?		X	X			
298		ANONYME	?					X	X
299		ROBERT CHRISTINE	CARNON					X	
300		ANONYME	?					X	
301		ANONYME	?					X	
302		ANONYME	?					X	
303		ANONYME	?					X	X
304		AIME ANNE	CARNON					X	X
305		ANONYME	?					X	X
306		DAMESIN CLAIRE	CARNON					X	
307		ANONYME	?					X	X
308		ANONYME	?					X	
309		ANONYME	?						
310		CHEVALIER EVA	CARNON		X	X		X	
311		ANONYME	?		X			X	X
312		FONTDEVILLE DANIELE	CARNON						X
313		FONTDEVILLE DANIELE	CARNON						X
314		ANONYME	?					X	X
315		MONJO LUCIEN	CARNON					X	
316		CHEVALER FREDERI	CARNON					X	X
317		ANONYME	CARNON			X			X
				FAV	DEF	OBS	FAV	DEF	DIV
SYNTHESE DES AVIS				7	23	20	8	254	131

Sur les 317 dires déposés sur le registre dématérialisé, seuls **42** dires sont **en lien direct avec le projet urbain**, objet des enquêtes publiques

3.4. DIRES EN LIEN DIRECT AVEC LE PROJET URBAIN OBJET DES ENQUETES PUBLIQUES

N°	NOM PRENOM	VILLE	OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS	COMMENTAIRES DU CE
----	------------	-------	------------------------------	--------------------

REGISTRE PAPIER MAUGUIO				
1	DEFILLON Jacques	CARNON	FAVORABLE au projet qui embellira le cadre urbain	DONT ACTE
2	FRAPOLLI	?	AVIS NON EXPRIME : conteste le plan de circulation, l'investissement nécessaire pour le réaliser et l'intérêt de la création d'une piste cyclable.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES : CIRCULATION et PISTE CYCLABLE
3	BLANCHARD B	CARNON	FAVORABLE au projet qui tient compte des enjeux environnementaux actuels	DONT ACTE

REGISTRE PAPIER CARNON				
1	BALBANS	CARNON	FAVORABLE au projet qui améliorera le cadre de vie	DONT ACTE
3	FRAPOLLI Luc	?	AVIS NON EXPRIME : conteste le plan de circulation et notamment le débouché de l'avenue de Solignac, propose une version en traversant le parking à venir, de même pour la piste cyclable.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES : CIRCULATION et PISTE CYCLABLE
5	GALDEANO Nathalie	CARNON	AVIS NON EXPRIME : propose des améliorations favorisant la circulation, le déplacement piétons/vélos sur les parties en cours de travaux et souhaite un renforcement de la végétalisation dans les rues et sur l'esplanade du port.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES : CIRCULATION, PISTE CYCLABLE et VEGETALISATION
7	MORELON Jean	?	AVIS NON EXPRIME : souhaite une version circulation avenue de Solignac séparant le parking en deux.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE CIRCULATION

N°	NOM PRENOM	VILLE	OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS	COMMENTAIRES DU CE
REGISTRE DEMATERIALISE				
1	MERLE Carene	CARNON	DEFAVORABLE : conteste le déplacement du stationnement par suppression de places aux abords des habitations et l'inexistence d'arrêts minute et PMR pour décharger les courses, les bagages...	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES DU PARKING PUBLIC ET DU STATIONNEMENT TEMPORAIRE
2	ANONYME	CARNON	FAVORABLE au projet.	DONT ACTE
14	NAVARRO Jocelyne	CARNON	SANS AVIS. Considère le phasage annoncé incohérent et attend de la Préfecture une vigilance de ses services sur ce projet.	DONT ACTE
25	ANONYME	?	FAVORABLE au projet. Demande à ce que les plaisanciers puissent trouver un stationnement autour du port.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PARKING PUBLIC
30	WIBAUX Michele	CARNON	DEFAVORABLE au projet jugé couteux, inutile pour le bien-être et le bien vivre des habitants.	DONT ACTE
39	BOUCHERY Jean-François	CARNON	SANS AVIS. Propose une politique générale de récupération de toutes les places privées non utilisées à longueur d'année afin de les rendre publiques.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PARKING PUBLIC
43	VIGOUROUX Michael	MAUGUIO	DEFAVORABLE au projet car le nombre de stationnements publics prévus dans le nouveau parking à créer ne sera pas suffisant pour l'accueil des touristes et des habitants qui se déporteront dans les zones des enclos.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PARKING PUBLIC
51	GOURDOUX Monique	CARNON	SANS AVIS EXPRIME : le partage des trottoirs entre piétons et utilisateurs de vélos ou trottinette ne répond pas du tout à l'objectif évoqué d'apaiser la station (CARNON a une population vieillissante) : peu de place prévue pour les piétons, au profit des pistes cyclables. La végétalisation prévue ne correspond pas aux attentes des riverains (arbres qui font de l'ombre). Elle propose des améliorations en termes de signalétique pour fluidifier la circulation automobile.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES PISTE CYCLABLE, VEGETALISATION ET CIRCULATION

REGISTRE DEMATERIALISE				
54	CURTIL Daniel	CARNON	DEFAVORABLE : projet trop coûteux et inutile pour un petit hameau...	DONT ACTE
80	ANONYME	?	DEFAVORABLE : Le projet d'amélioration de la mobilité est une bonne chose. Toutefois le ré-aiguillage des flux de circulation ne semble pas bien réalisé pour être compris par la population, notamment la circulation, les modes doux. La signalisation est remise en cause.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES PISTE CYCLABLE ET CIRCULATION
85	WIBAUX Aurelie	CARNON	DEFAVORABLE à la suppression des places de stationnement.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PARKING PUBLIC
89	RETY Frederic	?	DEFAVORABLE à la suppression des places de stationnement.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PARKING PUBLIC
112	CLAIRE Dorothée	?	DEFAVORABLE	DONT ACTE
119	ROUVIERE Jean-Michel	?	FAVORABLE	DONT ACTE
167	ANONYME	?	FAVORABLE pour solutionner le stationnement en période estivale	DONT ACTE
180	ANONYME	?	DEFAVORABLE : projet de circulation mal conçu	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE CIRCULATION
181	ANONYME	?	DEFAVORABLE : projet de circulation mal conçu	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE CIRCULATION. Le texte de ce dire est identique au texte du N° 180, anonyme également.
188	LO HO Marie	CARNON	DEFAVORABLE : projet de pistes cyclables à revoir et prise en compte du stationnement pour les vélos (plage, port...)	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PISTE CYCLABLE
201	TAMARI Bruno	?	DEFAVORABLE : les parkings ne sont pas d'utilité publique	Exact, mais le projet urbain présenté, lui, peut être reconnu "d'utilité publique".

N°	NOM PRENOM	VILLE	OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS	COMMENTAIRES DU CE
REGISTRE DEMATERIALISE				
210	BAUDIN Lydia	CARNON	DEFAVORABLE : ne souhaite pas que la ville récupère les parkings car ce sont les résidents des enclos qui en pâtiront (stationnement anarchique)	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PARKING PUBLIC
216	RODIN Caroline	CARNON	FAVORABLE : embellissement, réorganisation du stationnement et accessibilité.	DONT ACTE
218	BARTHES Rachel	CARNON	FAVORABLE au projet et au développement de la nature au cœur de ville, ainsi que des mobilités douces.	DONT ACTE
225	ANONYME	CARNON	DEFAVORABLE au projet de stationnement et de de circulation, jugé incohérent.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE CIRCULATION ET PARKING PUBLIC
226	ANONYME	?	DEFAVORABLE au projet de stationnement et de de circulation, jugé incohérent.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE CIRCULATION ET PARKING PUBLIC. Le texte de ce dire est identique au texte du N 225, anonyme également.
245	ANDRES Pierre	CARNON	DEFAVORABLE. De multiples observations sur la rédaction du dossier d'enquête.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES 5 THEMATIQUES CI-APRES
246	TALON Thierry	CARNON	DEFAVORABLE : opposé à la réduction du nombre de places de stationnement.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PARKING PUBLIC
247	TALON Thierry	CARNON	DEFAVORABLE : opposé à la réduction du nombre de places de stationnement.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PARKING PUBLIC. Le texte de ce dire est identique au N° 246, de M. TALON Thierr également.
250	GUARINIELLO Laurent	?	FAVORABLE	DONT ACTE

REGISTRE DEMATERIALISE

256	MIAS Nathalie	?	<ul style="list-style-type: none"> DEFAVORABLE au projet circulation et stationnement ne prenant pas en compte les contraintes des personnes PMR, à mobilité réduite et les personnes âgées (notamment en termes d'aménagement, de signalétique adapté...) qui, ne pouvant stationner auprès de leurs commerces pour soins, médicaments... iront faire leurs courses dans d'autres communes plus accueillantes. 	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES PARKING PUBLIC ET STATIONNEMENT TEMPORAIRE
257	BOUCHET Elise	CARNON	DEFAVORABLE au projet, notamment concernant la rue de la Plage où les travaux actuels sont mal réalisés, la piste cyclable jugée dangereuse et la signalétique mal adaptée.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PISTE CYCLABLE
274	ANONYME	?	DEFAVORABLE : réaménagement inutile pour deux mois dans l'année	DONT ACTE
275	ANONYME	?	DEFAVORABLE : projet jugé incohérent, pistes cyclables non adaptées, empiétant sur les trottoirs, circulation accidentogène et stationnement reporté vers les Enclos	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES CIRCULATION, PISTE CYCLABLE ET PARKING PUBLIC
277	ANONYME	?	DEFAVORABLE : l'enquête publique arrive bien tard alors que les travaux sont déjà bien avancés par rapport au plan initial. Absence de stationnement pour les vélos et trottinettes.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES PISTE CYCLABLE
280	DEYDIEE Gerard	MARSIL-LARGUES	DEFAVORABLE : plan de circulation et déplacement des secours à revoir. L'implantation de la végétalisation sur le Quai Meynier et Avenue Grassion-Cybrand également, tout comme le stationnement temporaire.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES CIRCULATION, STATIONNEMENT TEMPORAIRE ET VEGETALISATION
285	ANONYME	?	DEFAVORABLE : projet jugé incohérent, signalétique inadaptée, circulation difficile (sortie de parking, manœuvres, cyclistes...) suite aux aménagements prévus y compris pour les livraisons et les services de secours	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE CIRCULATION ET STATIONNEMENT TEMPORAIRE

N°	NOM PRENOM	VILLE	OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS	COMMENTAIRES DU CE
REGISTRE DEMATERIALISE				
288	BELEM Lucien	MAUGUIO	FAVORABLE au projet et ses enjeux.	DONT ACTE
290	ANONYME	?	FAVORABLE au projet mais souhaite que le stationnement temporaire (dépose-minute) soit revu	DONT ACTE
294	ROBIN Bernard	CARNON	DEFAVORABLE : regrette qu'un projet de passerelle n'ait pas été conçu entre les deux rives du quai pour éviter les inconvénients liés au contournement du port.	DONT ACTE
297	ANONYME	?	DEFAVORABLE : opposé à la création de la piste cyclable rue Melgueil. Souhaite une vraie piste cyclable traversant CARNON (itinéraire LGM-PALAVAS/PEROLS).	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE PISTE CYCLABLE
310	CHEVALIER Eva	CARNON	DEFAVORABLE à ce projet inutile et coûteux. Les espaces piétons sont nombreux, laissons les voitures se garer devant les commerces. Concernant les modes doux, absence de stationnement pour les vélos et moyens de transport insuffisants. L'éclairage est à revoir.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE MODE DOUX/PISTE CYCLABLE
311	ANONYME	?	DEFAVORABLE : stationnement temporaire à prévoir, notamment pour les aides à domicile.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE STATIONNEMENT TEMPORAIRE
317	ANONYME	?	DEFAVORABLE : stationnement temporaire à revoir, notamment pour les livraisons et les secours. Les pistes cyclables n'ont pas de continuité et sont peu adaptées.	VOIR LE DEVELOPPEMENT DES THEMATIQUES STATIONNEMENT TEMPORAIRE ET PISTE CYCLABLE
SYNTHESE DES AVIS			FAVORABLE : 12	DEFAVORABLE : 30
				SANS AVIS : 7

L'étude détaillée des 49 dires retenus a permis de constater :

- **Quantitativement** : avis Favorable 12 / Défavorable 30 / Sans avis clairement exprimé 7
- **Qualitativement** : l'analyse fine des avis portant uniquement sur le projet urbain a permis d'identifier 5 thématiques qui seront développées dans le chapitre suivant, à savoir : la circulation, les parkings publics, les modes doux-pistes cyclables, le stationnement temporaire, la végétalisation.

3.5. ETUDE DES CINQ THEMATIQUES RETENUES

3.5.1. LA CIRCULATION

3.5.1.1. Selon les dires :

Le plan de circulation n'est pas explicite et la mise en sens unique de certaines rues génératrice de déplacements supplémentaires d'une part, et d'insécurité d'autre part pour les piétons et les vélos.

En sortie de plages, en direction de Montpellier, les voies Gassion, Cybrand et Meynier passent par la rue de la Plage et la rue Solignac qui arrivent sur la rue du Levant qui elle-même débouche au carrefour Levant-Melgueil. Cette configuration pourrait engendrer des embouteillages très importants et gêner le passage des services de sécurité. Plusieurs dires proposent de conserver le passage à travers le parking des plages afin de soulager l'intersection Levant-Melgueil.

3.5.1.2. Réponse du Maître d'Ouvrage :

« Les remarques levées lors de la période d'enquête sont similaires aux remarques qui ont été émises lors de l'enquête publique préalable au déclassement de l'avenue de Solignac, dans le rapport du commissaire enquêteur.

La décision de déclasser l'avenue de Solignac et de proposer les deux entrées et sorties distinctes sur le futur parking des plages (l'une au Nord sur la RD65E2, l'autre à l'Ouest sur l'avenue des Comtes de Melgueil au niveau de l'ancien carrefour Solignac) s'inscrit dans un long processus d'un schéma de réorganisation d'un plan de circulation et stationnement issu d'une étude réalisée en Aout 2017 menée avec des enquêtes de terrain et mesures de circulation.

Le diagnostic a permis de constater que les axes de circulation étaient surdimensionnés au regard du trafic, d'où un objectif de diminuer le gabarit des voies pour le rendre plus cohérent par rapport au trafic mesuré, réorganiser l'offre de stationnement et orienter les stationnements de longue durée vers des parking périphériques en entrée de ville.

Dans ce plan d'action, la fermeture de l'avenue de Solignac a été prévue sur la base de mesures en aout et en heure de pointe du soir mettant en évidence que 360 véhicules sur les 445 mesurés sont dérivés vers la rue du Levant, qui enregistre un faible trafic de 80 véhicules au même moment : ce report a donc été jugé acceptable compte tenu des faibles trafics enregistrés sur la rue du Levant et le gain attend en termes de réduction de la circulation sur le reste de la station. A noter qu'aucun accès au parking des plages n'est prévu depuis la rue du Levant, ainsi ce trafic sur la rue du Levant n'a pas de raison d'augmenter. »

3.5.1.3. Commentaire du commissaire enquêteur :

. A ma demande, le maître d'ouvrage m'a transmis les études de trafic et de circulation établies par le bureau d'études Horizon Conseil en 2017. La lecture détaillée de ce document confirme le risque d'embouteillage évalué comme faible, à la croisée des rues Levant et Melgueil.

J'ai procédé à un constat visuel les 4 et 6 août en sortie de plage entre 18 et 19 heures et j'ai pu constater, dans le cadre de l'enquête et même si ce n'est qu'un constat ponctuel, que le secteur n'était pas embouteillé ces jours-là.

. Le dossier soumis à enquêtes publiques aurait mérité un développement sur la motivation des changements de sens de circulation et sur les aménagements prévus pour sécuriser les différents modes de circulation : véhicules, vélos et piétons.

3.5.2.LES PARKINGS PUBLICS :

3.5.2.1. Selon les dires :

De nombreux dires constatent la suppression de certaines places publiques quand d'autres sont déplacées vers le nouveau parking des plages, ce qui oblige à des mobilités piétonnes plus importantes, délicates notamment pour les personnes âgées et pour les personnes en nécessité de déposer leurs courses ou bagages par exemple.

3.5.2.2. Réponse du Maître d'Ouvrage :

« En complément des informations présentes dans le dossier d'enquête sur le bilan du stationnement public, ci-après le tableau récapitule par zone de travaux le nombre de stationnement avant / après les aménagements.

BILAN AVANT / APRES DU STATIONNEMENT PUBLIC SUR LA ZONE DE TRAVAUX

	Avant	Après	Différence
Parking des Plages		500	+ 500
Parking Centre Admin	53	0	- 53
Avenue JB Solignac	74	31	- 43
Rue du Levant	64	52	- 12
Av. des Comtes Melgueil	122	61	- 61
Quai Meynier, Place Cassan, place des Esquifs	323	104	- 219
Rue de la Plage	18	0	- 18
Allée des Caravelles	10	0	- 10
Av. Gassion-Cybrand	57	38	- 19
TOTAL	721	786	+ 65

3.5.2.3. Commentaire du commissaire enquêteur :

Les éléments transmis par le maître d'ouvrage indique qu'à terme le nombre total de places publiques sera supérieur à celui avant travaux (786 vs 721), soit une création de 65 places.

Le déplacement de certaines places du centre (centre administratif, Melgueil, Meynier, Cassan, plage, Caravelle et Grassion-Cybrand) vers le nouveau parking des plages est cohérent avec la stratégie du projet urbain développé dans le dossier d'enquêtes de créer des espaces centraux apaisés et accordant une place plus grande aux modes doux.

3.5.3.LES MODES DOUX / PISTES CYCLABLES

3.5.3.1. Selon les dires :

Ils déplorent d'une part l'absence de politique de modes doux, de schémas de circulation vélos sécurisée, d'aménagements dédiés (stationnement des vélos par exemple) et d'informations et d'autre part, soulignent l'absence de continuité cyclable entre La Grande-Motte et Palavas / Pérols.

3.5.3.2. Réponse du Maître d'Ouvrage :

Le plan ci-joint présente la circulation cycle pensée dans le plan guide du schéma directeur de CARNON sur la partie Est.

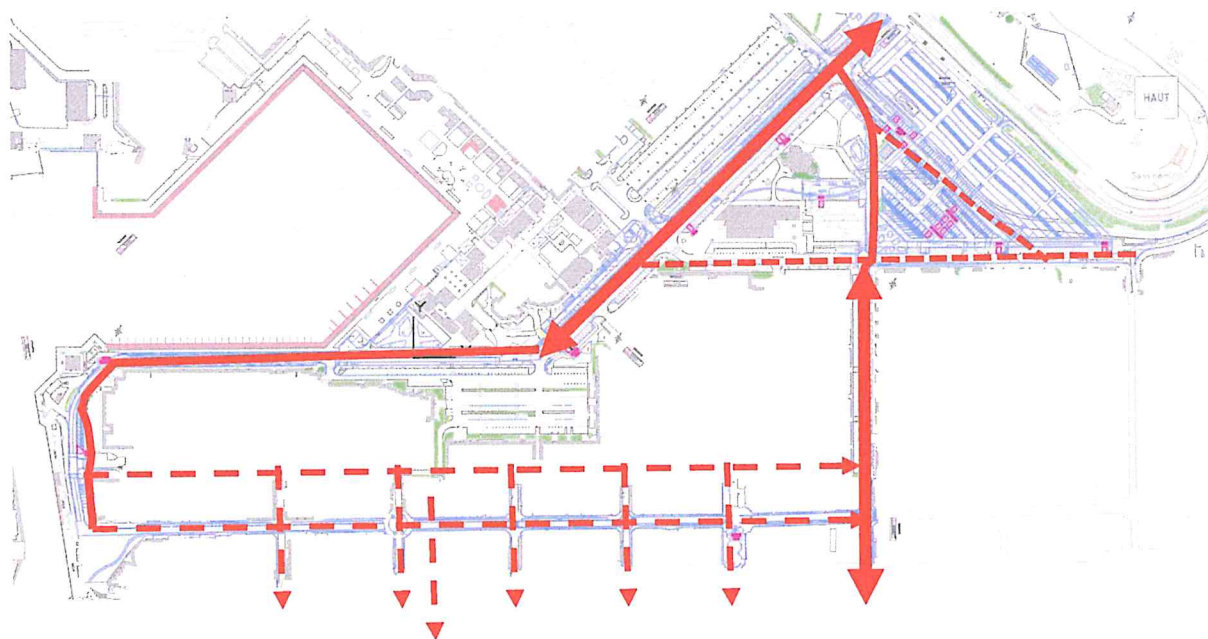
A la date de l'enquête publique, les pistes suivantes sont réalisées :

- Rue du Levant
- Rue de la plage

Les autres pistes cyclables, notamment l'axe d'entrée de ville le long de l'avenue des Comtes de Melgueil et le long du quai Meynier ne sont pas encore réalisés.

L'aménagement rue de la plage est à ce jour jugé non satisfaisant par la ville qui a demandé à son mandataire LOA et son MOE (mandataire Gautier+Conquet) de repenser le jalonnement et le marquage au sol.

La proposition de la MOE est en cours d'études actuellement et sera mise en place à l'automne.



3.5.3.3. Commentaire du commissaire enquêteur

Le dossier d'enquêtes publiques est très général et ne présente pas concrètement le projet mode doux, ce qui a créé des incompréhensions auprès

du public. Les éléments transmis ci-dessus, même s'ils sont encore incomplets sur les aménagements prévus et la politique générale des modes doux et notamment les liaisons avec les communes environnantes, auraient mérité de figurer dans le dossier d'enquêtes.

La sécurisation des voies piétonnes, cyclables et le stationnement des vélos restent des points qui méritent attention lors de la réalisation du projet.

3.5.4. LE STATIONNEMENT TEMPORAIRE

3.5.4.1. Selon les dires :

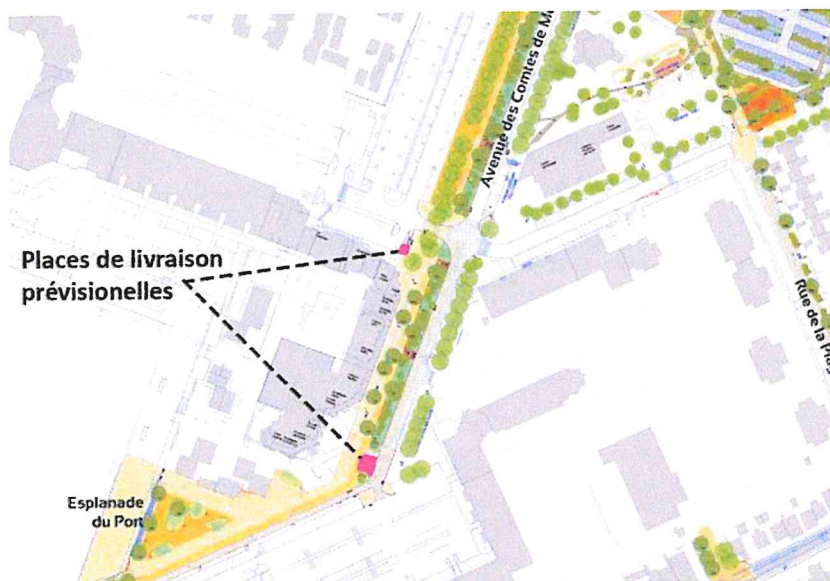
De nombreux dires insistent sur l'absence de stationnement temporaire, notamment dépose-minute, livraisons et PMR, principalement dans la partie sud de l'avenue Melgueil, permettant de décharger des courses, des bagages d'une part pour les particuliers et d'assurer les livraisons des commerces de manière plus efficace.

3.5.4.2. Réponse du Maître d'Ouvrage :

« PLACES DE LIVRAISONS SUR MELGUEIL SUD

La figure ci-dessous marque les espaces réservés aux livraisons qui seront mises en place sur l'Avenue des Comtes de Melgueil partie Sud.

Il est prévu, 1 place côté rue du Mistral, comme actuellement, et 2 places coté Quai Meynier, là où un seul emplacement est existant.

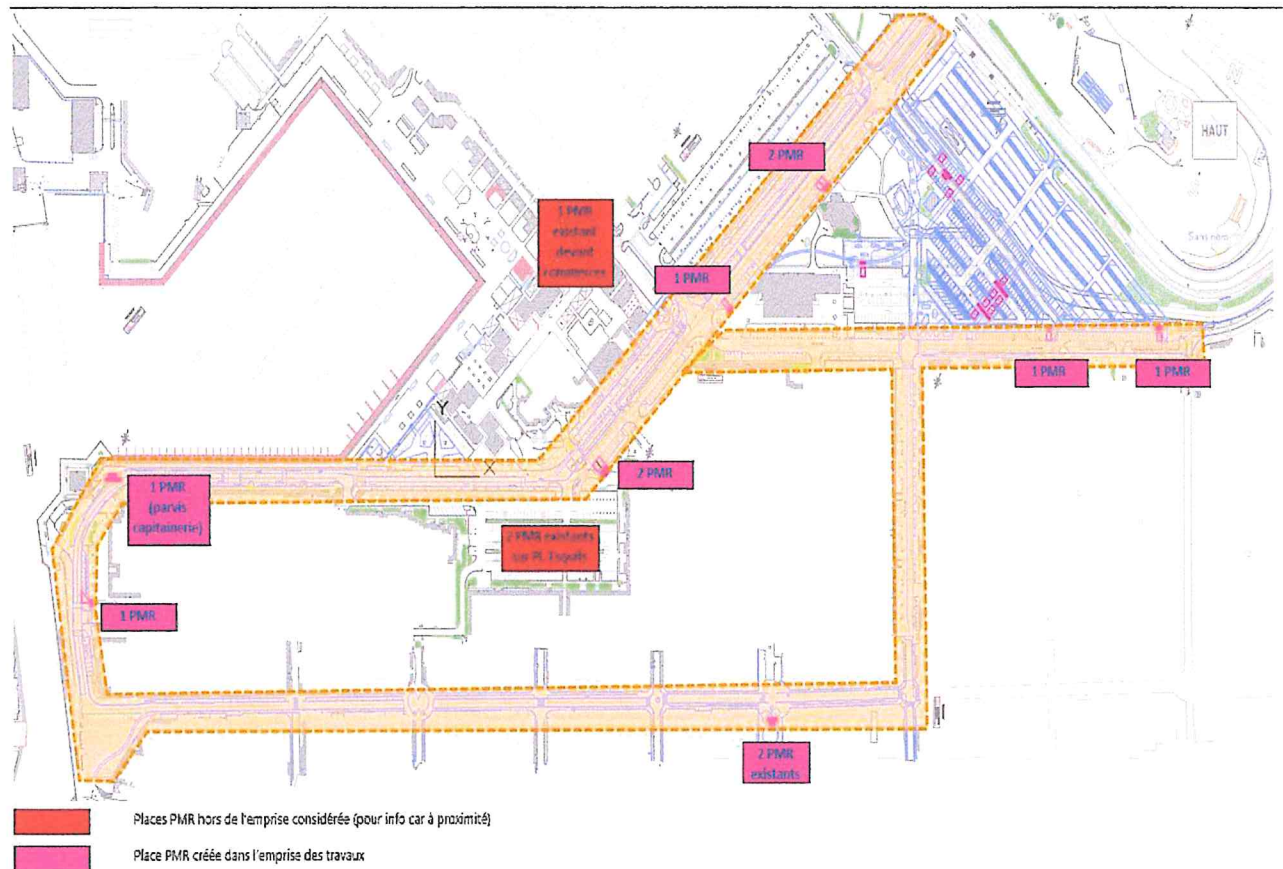


Coté esplanade du Port, les camions de livraison peuvent entrer sur le port avant 10h via les bornes d'accès.

EMPLACEMENTS PMR :

- . Stationnement sur voirie

La carte ci-après présente les stationnement PMR après réalisation du projet.



Parking des plages

Sur le parking des plages, à la fin du projet, il y aura :

. 16 places PMR,

+ 2 places sur le parking administratif. »

3.5.4.3. Commentaire du commissaire enquêteur :

Les éléments transmis auraient pu être joints au dossier d'enquêtes. Cependant, si le nombre d'emplacements PMR prévus doit correspondre aux normes en vigueur, force est de constater la faible prise en compte des stationnements temporaires, utiles dans le quotidien des habitants, pour des raisons de santé, et notamment l'absence de places de dépose-minute le long de la noue en partie sud de l'avenue Melgueil qui, dans cet espace, possède de nombreux commerces et entrées d'immeubles, ce qui pourrait engendrer des arrêts sur voirie et encombrer la circulation de la nouvelle voie à double sens.

3.5.5. LA VEGETALISATION

3.5.5.1. Selon les dires :

Beaucoup de dires font état de très nombreuses coupes d'arbres de haute tige réalisées récemment et d'une manière générale du manque de végétation arborée « faisant de l'ombre » prévue dans ce projet.

3.5.5.2. Réponse du Maître d'Ouvrage :

Le tableau ci-dessous présente le bilan des arbres présents sur le périmètre total du schéma directeur avant et après les travaux d'aménagement.

Zone de travaux	Nb initial d'arbres	Nb final d'arbres	DELTA
Rue de la plage	19	22	+ 3
Av des Comtes de Melgueil - Sud	Terre-plein : 13 Trottoir : 2	Noüe : 36 Trottoir : 8	+ 29
Av. des Comtes de Melgueil - Nord	Trottoir : 23	Noüe : 58 Trottoir : 23	+ 58
Quai Meynier	0	33	+33
Parking des plages – partie qualitative/Sud	131	331	+ 200
Parking des plages – partie Lunapark/Nord	6	192	+ 186
Esplanade (déjà réalisé)	8	10	+ 2
TOTAL	202	713	+ 511

3.5.5.3. Commentaire du commissaire enquêteur :

Les éléments transmis montrent que la végétalisation a bien été prise en compte dans le projet puisque le delta entre avant et après travaux est positif de plus de 500 arbres. Les participants à l'enquête ont indiqué leur souhait que le choix de ces arbres fasse l'objet d'une concertation car ils insistent sur la nécessité d'avoir de l'ombre plus que de l'agrément.

3.6. LA LEGALITE DE LA PROCEDURE

3.6.1. Selon les dires :

Quelques dires contestent la légalité de la procédure d'enquêtes publiques alors que les travaux sont en cours de réalisation.

3.6.2. Réponse du Maître d'Ouvrage : synthèse (texte complet en annexe 8).

« La présente enquête publique est organisée sur le fondement du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (et non du Code de l'environnement)... Par conséquent, aucune disposition législative ou

réglementaire n'interdit que les travaux relatifs au projet soumis à enquête ne commence avant la fin de l'enquête sur les parcelles pour lesquelles la commune dispose déjà de la maîtrise foncière...

Cette procédure qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif CARNON 2030 ayant donné lieu à l'adoption d'un schéma directeur ne constitue qu'une fraction de ce projet général et ne porte que sur l'acquisition des parcelles visées dans le plan de l'enquête parcellaire.

La commune confirme à ce jour n'avoir réalisé aucuns travaux concernant lesdites parcelles et plus généralement aucuns travaux concernant le remembrement des places de stationnement stricto sensu...

Sur la période d'enquête publique, la commune considère qu'il est impératif d'organiser cette enquête publique en période estivale c'est-à-dire pendant la période de l'année où les résidents de CARNON sont les plus nombreux et les plus sensibilisés aux questions concernant le stationnement... »

3.6.3. Commentaire du commissaire enquêteur : Dont acte.

4. ANALYSE DES OBSERVATIONS FORMULEES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PARCELLAIRE

Sur les deux registres dédiés à l'enquête parcellaire, seules deux personnes ont formulé une observation :

- M. Jacques DEFILLON exprime un avis favorable, sans commentaire ;
- M. SARRIBLE, n'est pas défavorable au projet, mais a exprimé son souhait que le parking proposé en remplacement de celui qu'il possède soit de même superficie (15 m2 et non 12,5 m2).

COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Au vu de ces deux seuls dires (favorable et sans avis exprimé) sur 86 propriétaires concernés représentant 60 parkings, on peut considérer que l'enquête parcellaire est favorable.

5. BILAN GENERAL DES ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

Au préalable, la décision de la commune de mettre en place le stationnement payant au début de l'été d'une part et de réaliser une partie des travaux avant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes d'autre part a fortement influencé le déroulement de celles-ci et généré de nombreux dires exprimant avec véhémence un ressenti envers ce projet et la politique municipale sur CARNON.

Le fait que ces enquêtes publiques portent sur un projet en quatre phases dont deux sont réalisées et une troisième en cours a généré également des dires, ceux s'interrogeant sur la légalité de la procédure et ceux contestant la réalisation de certains travaux exécutés.

Ce contexte participe du fait que sur 340 dires exprimés souvent avec de longs développements, voire digressions, seuls 49 (3 doublons) sont en lien direct avec le projet urbain développé dans le dossier d'enquêtes publiques conjointes :

. REGISTRES D.U.P. :

. Favorable	12
. Défavorable	30
. Sans avis	7

. REGISTRES PARCELLAIRES :

. Favorable	1
. Défavorable	0
. Sans avis	1

. Les dires des participants à l'enquête publique conjointes démontrent des incompréhensions manifestes, peut-être alimentées par un manque de précisions et d'arguments justifiant les choix dans la notice explicative (sens de circulation, parkings publics, stationnements temporaires, végétalisation et modes doux) présentée dans le dossier mis à la disposition du public.

Au vu de l'étude du dossier et des réponses formulées, le commissaire enquêteur, après avoir étudié toutes les observations du public et entendu tous les acteurs aptes à le renseigner sur le dossier, fonde ses conclusions dans une partie dédiée

« CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR »

de ce document, pour chacune des deux enquêtes

La Grande-Motte, le 14 août 2023

Le Commissaire enquêteur,



José GRANADOS

COMMUNE DE MAUGUIO – CARNON

REQUALIFICATION ET REAMENAGEMENT DE LA DESSERTE ET DU STATIONNEMENT DE LA STATION BALNEAIRE DE CARNON - SECTEUR EST-



PARTIE 2 :

LE RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA D.U.P

AVIS & CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'objet du présent dossier est de permettre au commissaire enquêteur de formuler, séparément du rapport d'enquêtes publiques conjointe, un avis motivé sur le projet préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P), en indiquant clairement s'il est favorable ou défavorable au projet.

1. RAPPEL DU PROJET

La commune de MAUGUIO-CARNON a engagé depuis 2017-2018 une réflexion sur l'avenir du territoire communal et s'est dotée d'une stratégie ambitieuse de développement et d'aménagement durable attachée à la station balnéaire de CARNON.

Le projet de requalification et de réaménagement de la desserte et du stationnement de la station balnéaire de CARNON, secteur Est, est issue de la réflexion plus globale « MAUGUIO-CARNON 2030 » qui a pour objectif de renouveler l'image de la station.

Ce programme de requalification comporte la requalification de certaines voies de circulation (avenue des Comtes de Melgueil, rue du Levant, Quai Meynier, Avenue G. Cibrand, et rue de la Plage) et la redistribution du stationnement public et privé (création d'un parking d'entrée de ville de 500 places avec le rabattement de l'avenue JB Solignac sur la rue du Levant, et remembrement de certaines places de stationnement avenue des Comtes de Melgueil et rue du Levant), ainsi que la création de l'Esplanade du Port, objet du présent dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

Pour mener à bien ce projet, la Commune de MAUGUIO-CARNON se voit dans l'obligation de recourir à la présente procédure de Déclaration d'Utilité Publique, dans le but d'acquérir, le cas échéant par voie d'expropriation, toutes les parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Ainsi, par délibération en date du 27 juin 2022, le conseil municipal de la commune de MAUGUIO-CARNON a décidé la mise en œuvre effective de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), en vue de l'acquisition de l'ensemble des terrains privés nécessaires au projet de requalification de la station balnéaire de CARNON.

2. LE DOSSIER ET LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Le dossier d'enquête publique est établi conformément aux dispositions des articles R 112-3 et R 112-4 du Code de l'expropriation. La présente enquête parcellaire a pour objet de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet dont la D.U.P. est demandée d'une part, et d'autre part d'identifier les propriétaires. Les exigences légales et réglementaires relatives à la publicité de l'enquête ont été respectées :

- Avis dans la presse : Midi Libre et La Gazette des Communes
- Affichage en mairie principale de Mauguio et en mairie annexe de CARNON ainsi que sur trois points de la station balnéaire concernés

- Affichage public maintenu pendant toute la durée de l'enquête
- Dépôt et maintien des dossiers d'enquêtes publiques conjointes en mairie principale et mairie annexe, consultables par le public
- Ouverture et clôture des registres d'enquêtes publiques parcellaires par le commissaire enquêteur, réalisées dans les délais légaux
- Permanences exécutées dans les locaux de la mairie principale et de la mairie annexe dans de bonnes conditions
- Mise en ligne du dossier d'enquêtes, maintenu pendant toute la durée de l'enquête et affichage lumineux sur les panneaux d'information lumineux de la commune.

3. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Au préalable, la décision de la commune de mettre en place le stationnement payant au début de l'été d'une part et de réaliser une partie des travaux avant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes d'autre part a fortement influencé le déroulement de celles-ci et généré de nombreux dires exprimant avec véhémence un ressenti envers ce projet et la politique municipale sur CARNON.

Le fait que ces enquêtes publiques portent sur un projet en quatre phases dont deux sont réalisées et une troisième en cours a généré également des dires, ceux s'interrogeant sur la légalité de la procédure et ceux contestant la réalisation de certains travaux exécutés.

Ce contexte participe du fait que sur 340 dires exprimés souvent avec de longs développements, y compris des digressions, seuls 49 (3 doublons) ont au moins un lien direct avec le projet urbain développé dans le dossier d'enquêtes publiques conjointes, ce qui explique les résultats suivants :

. Favorable	12
. Défavorable	30
. Sans avis	7

. Les dires des participants à l'enquête publique conjointes démontrent, outre leur ressenti indiqué ci-dessus, des incompréhensions manifestes, peut-être alimentées par un manque de précisions et d'arguments justifiant les choix dans la notice explicative (sens de circulation, parkings publics, stationnements temporaires, végétalisation et modes doux) présentée dans le dossier mis à la disposition du public.

4. AVIS SUR LE PROJET DE DUP

4.1. AVIS SUR LES ENJEUX & OBJECTIFS DU PROJET

Actuellement l'espace public est occupé par de larges voiries et par un enchevêtrement dans le centre sud de la station balnéaire de places de stationnement publiques et de places de stationnement privées occupant une grande partie des espaces, laissant la portion congrue aux piétons et aux cyclistes.

Le projet de la commune a pour finalités de requalifier le centre de CARNON, le rendre plus attractif et plus dynamique, en réaménageant la desserte et le stationnement de la station balnéaire.

Pour créer en centre-ville des espaces pacifiés de qualité, avec notamment un mail piéton et cyclable sur l'avenue Melgueil destiné à favoriser les déplacements doux, rendre plus attractifs les commerces de proximité et valoriser le centre urbain, il convient de :

- modifier les sens de circulation, voire à mettre en sens unique certains axes
- réaménager le stationnement en supprimant sensiblement des parkings sur la partie sud la plus urbaine pour les transférer à l'entrée de la ville sur la partie dénommée « parking des plages » d'une capacité d'environ 500 places
- revégétaliser les espaces, avec un apport supplémentaire de 500 plantations arborées
- assurer la continuité des circulations douces depuis l'entrée de ville vers le port, le cœur de la station balnéaire et les accès aux plages.

Au vu de ces objectifs, le projet proposé à enquête est cohérent.

4.2. AVIS SUR LE PROJET PROPOSE

Le projet proposé est :

- Compatible avec le SCOT de l'Agglomération Pays de l'Or
- Conforme au PLU de la commune
- Compatible avec le Plan de Prévention des Risques Inondation et notamment le classement en Zone Littorale L1

Le projet n'est pas concerné par les servitudes relatives aux monuments historiques.

La maîtrise foncière des 60 parcelles à usage de parking permettra de créer un espace public apaisé de qualité, facilitant les modes doux, la sécurité et valorisant le cadre de vie.

D'un point de vue environnemental, le projet n'est pas soumis à étude d'impact. Il permet une requalification des espaces dédiés au public, leur donnant davantage de visibilité au cœur de la station. Il n'impacte pas d'espaces boisés et les emprises prévues sont déjà utilisées par des espaces publics.

La prise en compte dans le projet du développement des modes doux au sein de la station balnéaire et de la nécessité de végétaliser (plus de 500 arbres par rapport à l'existant) permettra d'offrir des espaces plus qualitatifs, sécurisés et ombragés.

Au vu de l'examen des impacts du projet sur les milieux physiques, biologiques et humains, on constate que le projet présente plus d'avantages que d'inconvénients.

4.3. AVIS SUR L'IMPACT ECONOMIQUE

En programmant ce projet, la commune a notamment pour ambition l'embellissement, l'attractivité et le soutien aux activités économiques et aux animations de la station. Ce projet a également pour ambition, en libérant l'espace afin de favoriser l'occupation apaisée du domaine public par les piétons, les vélos, les commerces de favoriser la convivialité.

La lisibilité, l'esthétique, la centralité et la facilité d'accès aux commerces et services pour les utilisateurs, habitants et touristes, tant en hiver qu'en été, devrait permettre d'avoir un impact favorable sur le développement économique de la station.

5. ANALYSE BILANCIELLE DU PROJET

CINQ enjeux ont guidé l'élaboration du projet présenté à enquêtes :

- APAISER LA STATION ET DEVELOPPER LES MODES DOUX (vélos/piétons) : déport du stationnement en arrière de la station pour limiter le trafic en cœur de station et favoriser les modes doux et les transports en commun ;
- RENOUELER L'IMAGE DE CARNON, tournée vers son cœur de ville rénové et ses espaces naturels ;
- FAIRE PENETRER LA NATURE EN VILLE en requalifiant les espaces publics, renforçant la biodiversité et la palette végétale, tout en réduisant l'imperméabilisation ;
- HIERARCHISER ET ARTICULER LES ESPACES PUBLICS dans un souci d'une meilleure compréhension et sécurisation pour les usagers des espaces publics et privés ;
- - RENFORCER LA VIE A L'ANNEE.

A partir des enjeux cités ci-dessus, il convient pour justifier l'utilité publique du projet de répondre aux trois questions suivantes, par l'utilisation de la méthode coût/avantages.

5.1. LE PROJET PRESENTE-T-IL CONCRETEMENT UN CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE ?

La majeure partie du projet de requalification et de réaménagement de la desserte et du stationnement du centre de CARNON prend assise sur le domaine communal.

De par l'enchevêtrement des places de stationnement publiques et privées générant des discontinuités d'itinéraires et un espace public peu lisible, il est apparu nécessaire, pour mener à bien un projet d'amélioration du cadre de vie, d'assurer la maîtrise foncière de ces places de stationnement privées (que la ville propose de relocaliser sur des places publiques existantes à proximité).

Au constat d'espaces publics devenus inadaptés avec l'évolution des modes de vie et à la suite d'une concertation avec les habitants, l'ensemble des usages sur le domaine public nécessite une restructuration urbaine afin de trouver un équilibre entre les besoins des résidents et ceux des touristes, tout en valorisant l'environnement naturel et en développant des modes doux.

Au vu du projet présenté, les enjeux et objectifs énumérés ci-avant ont bien été pris en compte pour répondre aux besoins du public et du monde économique et conforter l'attractivité de la station.

La sécurité des personnes, grâce à une amélioration de la desserte favorisant les modes doux et la circulation piétonne, a également été intégrée pour favoriser le bien-vivre des résidents et des touristes.

Au vu de ces éléments, le projet présente bien un caractère d'utilité publique.

5.2. L'EXPROPRIATION ENVISAGEE EST-ELLE NECESSAIRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET MIS A ENQUETE ?

Au préalable, il semble nécessaire de rappeler ce qui a conduit au choix de l'aménagement proposé pour valoriser le cadre de vie du cœur de CARNON ainsi que la phase de négociation.

Le choix de l'aménagement :

Le projet situé au cœur de la station balnéaire est destiné à favoriser :

- L'organisation des flux piéton et modes doux
- L'amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité des espaces ouverts au public
- Une végétalisation plus conséquente des espaces
- La mise en sécurité de l'ensemble des déplacements
- L'attraction et l'animation de la station

La phase de négociation :

Après identification des 86 propriétaires des 60 parcelles à usage de parking concernés par le projet, parcelles privées imbriquées dans des parcelles publiques rendant illisible l'espace public, une première négociation a eu lieu avec ces propriétaires. 77 ont accepté un échange de place de stationnement, en signant une promesse synallagmatique de vente ou en passe de l'être, les 9 autres n'ont pas encore donné suite.

Or, la maîtrise du foncier de ces places de stationnement situées au cœur du projet conditionne la réalisation des objectifs visés par ce projet.

5.3. LE BILAN COUT / AVANTAGE PENCHE-T-IL EN FAVEUR DE LA REALISATION DU PROJET ?

Pour répondre à cette question, il est utile d'analyser les trois points suivants :

. Les atteintes à la propriété privée sont-elles totalement justifiées ?

Les imbrications entre propriétés publiques et privées altèrent actuellement la lisibilité de l'utilisation des espaces dans le centre de la station balnéaire.

L'atteinte à la propriété concerne 60 parcelles à usage de parking privé. Elle n'est pas démesurée par rapport à l'importance du projet qui répond à une finalité d'intérêt général, utile au public et aux acteurs du monde économique.

. Le coût de l'opération poursuivi est-il supportable ?

L'estimation de la totalité du coût des travaux et études a été réalisé par un prestataire désigné par la commune. L'examen du sous-détail montre une estimation avec des prix de référence raisonnables et en rapport avec la nature des travaux envisagés.

L'estimation financière des acquisitions foncières qui figure au dossier a été réalisée par France Domaine. Il est à noter qu'en raison de la proposition d'échange de ces parcelles privées par des parcelles publiques situées à proximité, hors de la zone du projet, ceci devrait sensiblement diminuer le coût financier pour la commune.

. Les inconvénients d'ordre sociaux et l'atteinte à d'autres intérêts importants pré-existants ?

CARNON est une station balnéaire avec de nombreuses résidences secondaires. Depuis quelques années, une population de plus en plus nombreuse y réside à l'année.

Le phasage du chantier est prévu en dehors de la période estivale, forte fréquentation de la station.

Cependant, pour prendre en considération les besoins de la population résidentielle, les nuisances, poussières et bruits du chantier, devraient être minimisées afin de réduire l'impact sur les résidents permanents, notamment en termes de durée et seront compensés par les bénéfices d'ordre socio-économiques du projet.

6. AVIS & CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET PRESENTE

Après avoir :

. examiné l'ensemble des critères relatifs à la déclaration d'utilité publique de ce projet, utile et nécessaire pour garantir l'attractivité et le développement économique de la station balnéaire de CARNON,

. enregistré des avis partagés, influencés par un dossier dans lequel certains points sensibles -tels que nombre de places de stationnement déplacées, schéma des pistes cyclables, prise en compte du stationnement temporaire, et extension de la végétalisation- ne figuraient pas ou de manière peu explicite dans le dossier mis à disposition du public,

J'estime, malgré le point énoncé ci-dessus, que ce projet :


- Présente bien un caractère d'intérêt public,
- Est compatible avec les documents d'urbanisme existants,
- Nécessite un recours à l'expropriation des parcelles privées à usage de parkings pour la maîtrise du foncier indispensable à la réalisation du projet
- Présente un coût apte à réaliser les équipements nécessaires au projet
- Présente plus d'avantages que d'inconvénients pour le bien vivre des résidents et touristes ainsi que pour la valorisation de leur cadre de vie.

Au vu de ces considérants et de l'analyse bilancielle, il ressort que les avantages du projet étant déterminants, le commissaire enquêteur ayant conduit la présente enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en toute indépendance, en application du Code de l'expropriation, émet un

AVIS FAVORABLE.

Fait à La Grande-Motte, le 14 août 2023

Le commissaire enquêteur,



José Granados

COMMUNE DE MAUGUIO – CARNON

REQUALIFICATION ET REAMENAGEMENT DE LA DESSERTE ET DU STATIONNEMENT DE LA STATION BALNEAIRE DE CARNON - SECTEUR EST -



PARTIE 3 :

LE RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE

AVIS & CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'objet du présent dossier est de permettre au commissaire enquêteur de formuler, séparément du rapport d'enquêtes, un avis motivé sur le projet soumis à l'enquête parcellaire, en indiquant clairement s'il est favorable ou défavorable au projet.

1. RAPPEL DU PROJET

La commune de MAUGUIO-CARNON a engagé depuis 2017-2018 une réflexion sur l'avenir du territoire communal et s'est dotée d'une stratégie ambitieuse de développement et d'aménagement durable attachée à la station balnéaire de CARNON.

Le projet de requalification et de réaménagement de la desserte et du stationnement de la station balnéaire de CARNON, secteur Est, est issue de la réflexion plus globale « MAUGUIO-CARNON 2030 » qui a pour objectif de renouveler l'image de la station.

Ce programme de requalification comporte la requalification de certaines voies de circulation (avenue des Comtes de Melgueil, rue du Levant, Quai Meynier, Avenue G. Cibrand, et rue de la Plage) et la redistribution du stationnement public et privé (création d'un parking d'entrée de ville de 500 places avec le rabattement de l'avenue JB Solignac sur la rue du Levant, et remembrement de certaines places de stationnement avenue des Comtes de Melgueil et rue du Levant), ainsi que la création de l'Esplanade du Port, objet du présent dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

Pour mener à bien ce projet, la Commune de MAUGUIO-CARNON se voit dans l'obligation de recourir à la présente procédure de Déclaration d'Utilité Publique, dans le but d'acquérir, le cas échéant par voie d'expropriation, toutes les parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Ainsi, par délibération en date du 27 juin 2022, le conseil municipal de la commune de MAUGUIO-CARNON a décidé la mise en œuvre effective de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), en vue de l'acquisition de l'ensemble des terrains privés nécessaires au projet de requalification de la station balnéaire de CARNON.

2. LE DOSSIER ET LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Le dossier d'enquête publique est établi conformément aux dispositions des articles R 112-3 et R 112-4 du Code de l'expropriation. La présente enquête parcellaire a pour objet de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet dont la D.U.P. est demandée d'une part, et d'autre part d'identifier les propriétaires. Les exigences légales et réglementaires relatives à la publicité de l'enquête ont été respectées :

- Avis dans la presse : Midi Libre et La Gazette des Communes
- Affichage en mairie principale de Mauguio et en mairie annexe de CARNON ainsi que sur trois points de la station balnéaire concernés

- Affichage public maintenu pendant toute la durée de l'enquête
- Dépôt et maintien des dossiers d'enquêtes publiques conjointes en mairie principale et mairie annexe, consultables par le public
- Ouverture et clôture des registres d'enquêtes publiques parcellaires par le commissaire enquêteur, réalisées dans les délais légaux
- Permanences exécutées dans les locaux de la mairie principale et de la mairie annexe dans de bonnes conditions
- Mise en ligne du dossier d'enquêtes, maintenu pendant toute la durée de l'enquête et affichage lumineux sur les panneaux d'information lumineux de la commune.

3. LA PROCEDURE DE D.U.P. PARCELLAIRE

a. LE CONTEXTE

Les places de stationnement privés devant faire l'objet d'un remembrement constituent des parties privatives d'ensemble immobilier en copropriété. Ce statut est incompatible avec la future destination des ouvrages qui auront vocation à intégrer le patrimoine de la commune de MAUGUIO-CARNON et son domaine public. Il est donc nécessaire de pouvoir préalablement s'assurer du retrait des lots de copropriété et éventuelles parties communes comprises dans le périmètre de la DUP.

Conformément à l'article L.122-6 du code de l'expropriation : *« Lorsque les immeubles expropriés sont soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, la déclaration d'utilité publique peut prévoir que les emprises expropriées sont retirées de la propriété initiale ».*

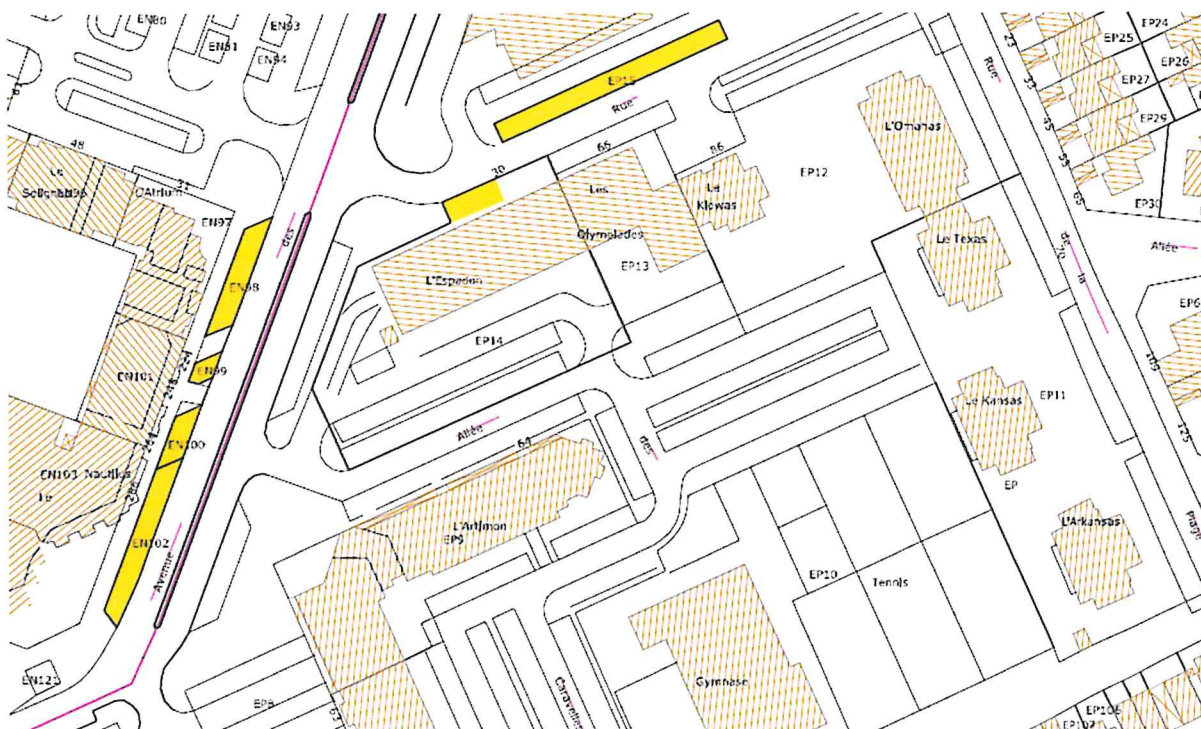
Ainsi, l'emprise désignée à exproprier au sein des copropriétés concernées fera l'objet d'une procédure de retrait, en application de l'article susmentionné. Le plan parcellaire du dossier d'enquête parcellaire permettra de délimiter l'emprise retirée de la copropriété.

L'emplacement de la ligne divisoire sera précisé dans l'arrêté qui prononcera la cessibilité des biens dont l'expropriation est nécessaire à la réalisation de l'opération déclarée d'utilité publique, conformément à l'article L.132-2 du code de l'expropriation : *« Lorsque la déclaration d'utilité publique prévoit, conformément à l'article L.122-7, le retrait des emprises expropriées de la propriété initiale, l'acte prononçant la cessibilité précise l'emplacement de la ligne divisoire ».*

Les biens et emprises impactés par cette procédure et à extraire, en tout ou partie, de leurs copropriétés initiales pour les besoins de la réalisation du projet sont les suivants :

- Copropriété « Résidence Le Nautilus II » :
 - Parcelle EN 98 : lot n°1 à 8

- Copropriété « Ensemble immobilier Le Nautilus » :
 - Parcelle EN 99 : lot n°55 et 56
 - Parcelle EN 100 : lot n°57 à 60
- Copropriété « Résidences nouvelles Nautilus II – AW 206 » :
 - Parcelle EN 102 : lot n°1 à 13
- Copropriété « Résidences nouvelles Nautilus II – AW 219 » :
 - Parcelle EP 15 : lot n°1 à 24
- Copropriété « L'Espadon » :
 - Parcelle EP 14 : lot n°257 à 261



b. NOTIFICATION INDIVIDUELLE DE L'ENQUETE

Conformément au tableau joint en annexe (annexe 5), les quatre-vingt-six (86) propriétaires concernés par le projet ont réceptionné une notification individuelle de l'enquête publique conjointe prescrite du 12 au 28 juillet 2023 envoyée par la mairie de MAUGUIO-CARNON.

Soixante-dix-sept (77) propriétaires ont retiré le courrier de notification, neuf (9) ont été retournés à l'expéditeur avec les informations suivantes de la part de la Poste (annexe 5)

- «non distribué» : 1
- «adresse inconnue» : 1
- «pli non réclamé» : 7

Ces 9 retours ont fait l'objet d'un affichage spécifique (annexe 5) en mairie de MAUGUIO-CARNON, comme le prévoyait l'arrêté.

4. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Sur les deux registres dédiés à l'enquête parcellaire, seules deux personnes ont formulé une observation :

- M. Jacques DEFILLON exprime un avis favorable, sans commentaire ;
- M. SARRIBLE, n'est pas défavorable au projet, mais a exprimé son souhait que le parking proposé en remplacement de celui qu'il possède soit de même superficie (15 m² et non 12,5 m²).

Au vu de ces deux seuls dires (favorable et sans avis exprimé) sur 86 propriétaires concernés représentant 60 parkings, on peut considérer que l'enquête parcellaire est favorable.

5. AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral n° 2023.06.DRCL.0230 du 1^{er} juin 2023, a été prescrite une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (D.U.P.) et parcellaire relative à la requalification et au réaménagement de la desserte et du stationnement de la station balnéaire de CARNON, secteur Est, enquête qui s'est déroulée du 12 au 28 juillet 2023.

Le commissaire enquêteur, désigné par Tribunal Administratif de Montpellier le 14 avril 2023, après analyse du dossier d'enquête, des observations écrites et orales recueillies durant l'enquête publique, des constatations effectuées sur site, et des réponses apportées par la commune, exprime ci-après ses conclusions et avis motivé.

Considérant que :

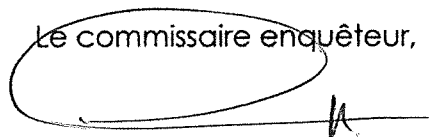
- Le dossier d'enquête a été établi conformément aux dispositions des articles R 112-3 et R 112-4 du Code d'expropriation,
- Sur les 86 propriétaires de ces 60 parcelles, à usage de parking concernés par l'enquête parcellaire, 77 d'entre eux ont retiré la notification de l'arrêté préfectoral, les 9 notifications retournées par La Poste ayant fait l'objet d'un affichage réglementaire en mairie de Mauguio.
- Que les observations recueillies lors de l'enquête parcellaire n'ont pas fait l'objet d'opposition spécifique de la part des propriétaires concernés. Seuls, deux avis ont été déposés, l'un favorable et l'autre sans avis, non pas sur le projet mais en raison de son désaccord sur la superficie du parking proposé par la mairie (12,5 m² au lieu de 15 m² qu'il possède actuellement),

En conséquence, et compte tenu des éléments précédents, le commissaire enquêteur, ayant conduit la présente enquête publique parcellaire en toute indépendance, en application du Code de l'expropriation, émet un

AVIS FAVORABLE.

Fait à La Grande-Motte, le 14 août 2023,

Le commissaire enquêteur,



José Granados